

Politique de soutien aux projets structurants et du PAC rurales

Objectifs

1. Promouvoir le renouvellement et l'intégration des populations.
2. Favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire.
3. Assurer la pérennité des communautés rurales.
4. Maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement et les activités économiques.

Enjeux de développement de la MRC de D'Autray

(vous devez choisir un des enjeux dans cette liste et non le nom de la catégorie)

- 1. Les communications, la concertation et l'implication citoyenne**
 - a) Les communications auprès de la population
 - b) La concertation entre les organisations et la coordination des actions
 - c) L'engagement bénévole
 - d) La participation citoyenne
- 2. La démographie**
 - a) Le retour des jeunes diplômés et leur rétention
 - b) L'attraction et l'accueil de nouveaux résidents
 - c) L'attraction et l'inclusion des immigrants
 - d) Le maintien des personnes âgées dans leur milieu de vie
- 3. L'éducation**
 - a) La valorisation de l'éducation et de la formation
 - b) La valorisation de l'obtention d'une qualification
 - c) Le maintien et le développement des écoles primaires et secondaires en milieu rural
 - d) L'offre de formation professionnelle
 - e) L'accès au marché du travail et/ou à la formation
 - f) La collaboration entre les systèmes (écoles-familles-communauté)
 - g) Une offre favorisant l'accès à service de garde diversifiée pour la petite enfance
 - h) Le soutien à une entrée scolaire réussie pour tous les élèves (matériels, vêtements et accessoires adéquat)
- 4. La pauvreté et exclusion sociale**
 - a) L'accès au logement et à de l'habitation de qualité et abordable
 - b) La sécurité alimentaire
 - c) Une accessibilité à des denrées abordables et diversifiées

5. Le transport

- a) Le développement des services du transport en commun et adapté
- b) La promotion des services du transport en commun
- c) Le développement des réseaux cyclables
- d) Le soutien au développement du transport actif

6. Le cadre de vie

- a) Le sentiment de sécurité des familles et des aînés
- b) Des milieux de vie propices aux déplacements actifs
- c) L'offre de service et d'infrastructures de loisirs
- d) La présence des services essentiels aux jeunes familles
- e) La revitalisation des noyaux villageois
- f) Le développement de parcs et espaces verts
- g) Le développement des commerces et des services de proximité

7. La santé

- a) Les saines habitudes de vie
- b) L'accès à des services de santé de proximité

8. L'aide aux entreprises et aux entrepreneurs

- a) La compétitivité des entreprises
- b) L'innovation des entreprises
- c) La relève et le transfert des entreprises (sous différentes formes)
- d) Le développement durable dans les entreprises
- e) La productivité des entreprises
- f) L'attraction d'entreprises
- g) La création d'entreprises
- h) La consolidation d'entreprises
- i) L'exportation
- j) La formation, l'attraction et la rétention d'une main-d'œuvre adaptées aux besoins des entreprises
- k) La valorisation de l'entrepreneuriat
- l) Le développement et la consolidation de l'économie sociale
- m) La réduction des fuites commerciales
- n) Le soutien au virage et à l'adaptation numérique

9. La création d'un environnement favorable au développement économique

- a) L'accès à Internet haute vitesse
- b) L'achat local (promotion)
- c) La concertation intermunicipale dans le développement des infrastructures d'accueil industrielles
- d) Le développement des parcs industriels dans le corridor de l'autoroute 40

10. L'industrie agroalimentaire et agricole

- a) La 2^e et 3^e transformation dans les secteurs agricole et forestier
- b) Le développement de la filière du chanvre
- c) La distribution et la mise en marché des produits agroalimentaires
- d) La pérennité des usages agricoles et des entreprises agricoles

11. Le tourisme

- a) Le renforcement des pôles attractifs touristiques (Berthier et Lac Maskinongé)
- b) L'identité d'autrénienne
- c) L'optimisation des structures d'accueil
- d) La promotion touristique
- e) Le renforcement des produits d'appel (grande nature, agrotourisme, culture, attractions)
- f) Le renouvellement progressif des produits traditionnels (pourvoirie, motoneige)
- g) La création d'icônes et de produits distinctifs
- h) L'amélioration de la qualité de l'offre d'hébergement et le développement d'hébergement alternatif
- i) La préservation, la consolidation et la pérennité des sentiers
- j) L'accessibilité aux îles et leur aménagement touristique
- k) L'amélioration de la qualité de l'offre
- l) Le développement des sentiers pour véhicules récréatifs et leur cohabitation avec les autres usages du territoire
- m) La mise en valeur du Chemin du Roy
- n) La mise en valeur du Lac Saint-Pierre
- o) La mise en place d'infrastructures destinées à la pratique d'activités de plein air
- p) L'accessibilité aux plans d'eau

12. La culture

- a) Le soutien, la mise en valeur, la promotion et l'accessibilité au patrimoine (architecturale, religieux, paysager, artistique)
- b) Le soutien, la mise en valeur, la promotion et l'accessibilité à la culture locale
- c) La curiosité et l'intention culturelle chez les jeunes
- d) La culture pour les familles et les enfants
- e) L'intérêt et l'achalandage des citoyens par rapport à la culture d'autrénienne
- f) La diffusion des arts d'autréens
- g) La mise en place d'initiatives culturelles par les municipalités
- h) L'implantation d'événements récurrents

13. L'environnement

- a) L'innovation en gestion des matières résiduelles
- b) Le développement de nouvelles expertises en matière environnementale
- c) La conservation des paysages
- d) La préservation de la ressource eau, sol et protection de la biodiversité
- e) L'aménagement durable et l'exploitation de la forêt privée
- f) L'adaptation aux changements climatiques
- g) Le soutien à des initiatives de développement durable structurant (ex : électrification des transports)**